

# Près de 2 000 collèges et écoles pourront choisir leurs enseignants

Le Monde.fr | 13.01.11 |

Les Anglais ont leurs "trust schools", les Américains leurs "charters schools" ; deux formules dérogatoires pour tenter d'améliorer les résultats des établissements les plus en difficulté. Nous, nous allons avoir nos "Eclairs". Un sigle qui signifie "Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite" et qui autorise plus d'une entorse à l'orthodoxie éducative française. A compter de la rentrée, quelque 249 collèges et 1 725 écoles des réseaux d'éducation prioritaires vont pouvoir basculer sous statut dérogatoire.

L'ancien recteur de Nice, [Christian Nique](#), a fait cette annonce, mercredi 12 janvier, confirmée ensuite par le ministère. L'homme avait été chargé, le 1<sup>er</sup> décembre 2010, d'une mission d'évaluation et de suivi des 105 collèges qui expérimentaient la formule depuis la rentrée de septembre.

Moins d'un mois et demi après le début de son travail, il annonce déjà la généralisation du statut dérogatoire à tous les établissements du premier cercle de l'éducation prioritaire. Ceux qui reçoivent trois quarts d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, pour 8 % d'enfants de cadres, et orientent 44 % des collégiens vers des lycées professionnels, alors que dans les autres collèges, ce taux ne dépasse pas 24 %. Le changement n'est pas anodin.

La mesure la plus spectaculaire est le nouveau mode de recrutement des enseignants. Ils postuleront désormais sur des postes à profil et seront ensuite choisis par un processus détaillé par [Luc Chatel](#) le 21 septembre 2010.

"Vous recevez les candidats au cours d'un entretien afin de vous assurer de leur volonté de s'investir dans le projet de l'établissement", avait expliqué le ministre aux inspecteurs. "Les chefs d'établissement formulent un avis sur le recrutement, le transmettent au recteur qui prononce l'affectation des personnels retenus", avait-il enchaîné.

## INQUIÉTUDES DES SYNDICATS

Dans une perspective de stabilité, ces affectations sont prononcées pour une période de cinq ans. Bénéficier du "label Eclair" autorise ainsi toute une série de dérogations au fonctionnement classique de l'éducation nationale. L'investissement des enseignants sera pris en compte dans leur évaluation et leur avancement. Chaque établissement signera un contrat d'objectifs avec les autorités académiques, disposera de son "préfet des études" et aura toute latitude pour innover sur l'aménagement du temps scolaire, mais aussi sur les enseignements eux-mêmes.

Depuis l'annonce de sa mise en place, le dispositif interpelle les syndicats. Une large intersyndicale regroupant la CGT-Educ'action, le SE-UNSA, le SNCL-FAEN, le SNEP-FSU, le SNES-FSU, le Snuep-FSU, le SNFOLC, le Snetaa-FO et SUD-Education demandait même dans un communiqué commun du 14 décembre "le retrait de la circulaire autorisant ce dispositif et l'abandon de toute pression à l'égard des personnels".

Selon les syndicats, ce dispositif aurait dans sa première phase "été imposé aux établissements", ce qui explique que même si la volonté ministérielle est de faire passer tous les RAR (réseaux ambition réussite) en Eclair à la rentrée, les recteurs auront leur mot à dire.

## DES ENSEIGNANTS MÉCONTENTES

Outre la réaction syndicale, des enseignants d'établissements concernés avaient manifesté leur mécontentement en fin d'année dernière. Et leurs inquiétudes aussi.

A Marseille, les enseignants du lycée professionnel La Floride, qui avaient voté en assemblée générale la sortie du dispositif CLAIR, le 11 octobre, ont observé une journée de grève le 16 décembre. Des enseignants en poste là s'en sentaient exclus. Ce qui a fait dénoncer au secrétaire général du Syndicat des enseignants (SE), [Christian Chevalier](#) "le profilage de l'ensemble des postes".

Que deviennent les enseignants qui travaillent depuis longtemps dans ces établissements et ne se reconnaissent pas dans le projet éducatif, s'était demandé le responsable syndical ? "Les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits", ajoutait-il alors.